

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 26 septembre 2022 à 19h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 3 chemin de Hatley à Compton et diffusée simultanément sur le site internet de la Municipalité.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Jean-Pierre Charuest, Maire  
Sylvie Lemonde, conseillère du district Louis-S.-St-Laurent  
Patricia Sévigny, conseillère du district Rivière Moe  
Danielle Lanciaux, conseillère du district Cochrane  
Marc-André Desrochers, conseiller du district Rivière Coaticook  
Benoît Bouthillette, conseiller du district Hatley  
Réjean Mégré, conseiller du district Pomeroy

**FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE**

Philippe De Courval, directeur général  
Éliane Stéphanne, greffière-adjointe

- 
- 1 Ouverture de la séance
  - 2 Période de questions
  - 3 Adoption de l'ordre du jour
  4. **Procès-verbal(aux) antérieur(s)**
  5. **Approbation des comptes**
  6. **Rapports des comités**
  7. **Rapport des activités des membres du conseil**
  8. **Sécurité publique**
  - 8.1 Entente avec la Société protectrice des animaux pour la protection et contrôle des animaux
  9. **Loisirs, culture et vie communautaire**
  10. **Mise en valeur du territoire**
  11. **Urbanisme**
  12. **Hygiène du milieu**
  13. **Travaux publics**
  - 13.1 Avenant pour les services professionnels pour la construction d'un abri pour l'entreposage de sable et de sel de voirie
  14. **Développement économique**
  15. **Administration**
  - 15.1 **Trésorerie**
  - 15.2 **Greffé**
  - 15.3 **Direction générale**
  - 15.3.1 Proposition de vente de locaux au Ministère de la Famille pour le CPE les Trois Pommes.
  - 15.3.2 Nomination d'un chef d'équipe temporaire au Service des travaux publics
  - 15.3.3 Embauche d'un journalier-chauffeur temporaire au Service des travaux publics
  16. **Parole aux conseillers**
  - 17 Période de questions
  - 18 Levée de la séance

-----

1. **Ouverture de la séance**

La présente séance est présidée par le maire, M. Jean-Pierre Charuest. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Philippe De Courval, agit à titre de secrétaire.



N° de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022**

Le greffier-trésorier dépose le certificat de signification de la séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la réunion ouverte.

**2. Période de questions**

Une personne est présente dans l'assistance à la présente période de questions.

Aucun commentaire ou question n'a été adressé.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**336-2022-09-26**

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance du conseil tel que présenté;
- b. de garder l'ordre du jour ouvert.

Adoptée à la majorité

**4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)**

**5. Approbation des comptes**

**6. Rapports des comités**

**7. Rapport des activités des membres du conseil**

**8. Sécurité publique**

**8.1 Entente avec la Société protectrice des animaux pour la protection et contrôle des animaux**

**337-2022-09-26**

**Considérant** les obligations légales et réglementaires de la Municipalité relativement à la gestion responsable des animaux sur son territoire;

**Considérant** que la Municipalité n'a pas les ressources pour rencontrer ces obligations;

**Considérant** que différentes options ont été analysées pour un service à la carte par des organismes privés;

**Considérant** la recommandation du Comité *ad hoc* sur la gestion des animaux;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'octroyer le mandat à la Société protectrice des animaux (SPA) pour la protection et contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022

selon les modalités prévues à l'entente jointe en annexe à la présente résolution;

- b. d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente avec la SPA, laquelle prendra effet le 1er janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2026;
- c. que le service pour les urgences majeures et de chiens mordeurs sans frais supplémentaire soit en vigueur en date de la signature de l'entente;
- d. que les deniers requis, soit une somme annuelle de 12 388 \$ plus taxes, majorée de 3% par année, soient puisés à même les budgets 2023, 2024, 2025 et 2026 du service *Sécurité publique*;
- e. qu'un effort particulier sera fait pour communiquer à la population les changements afférents à cette entente avec la SPA.

Adoptée à la majorité

### 9. Loisirs, culture et vie communautaire

### 10. Mise en valeur du territoire

### 11. Urbanisme

### 12. Hygiène du milieu

### 13. Travaux publics

#### 13.1 **Avenant pour les services professionnels pour la construction d'un abri pour l'entreposage de sable et de sel de voirie**

**338-2022-09-26**

*Madame la conseillère Danielle Lanciaux déclare s'être absentée lors des délibérations dans l'objet du point 13.1 conformément aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et s'abstient de voter sur celle-ci.*

**Considérant** la résolution 044-2020-02-11 octroyant le mandat pour plans et devis à la firme Exp au montant de 23 090 \$ plus taxes dans le cadre du projet de construction d'un abri pour l'entreposage de sable et de sel de voirie;

**Considérant** la réalisation d'un devis pour les services de laboratoire et la variation des taux horaires depuis deux ans;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'avenant daté du 9 septembre 2022 représentant une somme de 2 500 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations.

Adoptée à la majorité

### 14. Développement économique



N° de résolution  
ou annotation

# MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022



N° de résolution  
ou annotation

## 15. Administration

### 15.1 Trésorerie

### 15.2 Greffé

### 15.3 Direction générale

#### 15.3.1 **Proposition de vente de locaux au Ministère de la Famille pour le CPE les Trois Pommes.**

**339-2022-09-26**

**Considérant** le projet d'ajout du nombre de places au CPE Les Trois Pommes;

**Considérant** la résolution 093-2022-03-08 autorisant la cession à titre gratuit du lot 1 802 090 et une partie du lot 4 761 915 au Service scolaire des Hauts-Cantons dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Louis-St-Laurent;

**Considérant** que les locaux de classes actuellement utilisés par le Service scolaire des Hauts-Cantons seront disponibles après l'agrandissement de l'école;

**Considérant** que ces locaux permettraient l'ajout de places pour le CPE les Trois Pommes;

**Considérant** le rapport d'évaluation externe réalisé pour obtenir une valeur marchande pour la superficie des locaux de classes;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU** que le Conseil autorise le directeur général à faire une proposition de vente des locaux au Ministère de la Famille selon les termes décrits en annexe.

Adoptée à la majorité

#### 15.3.2 **Nomination d'un chef d'équipe temporaire au Service des travaux publics**

**340-2022-09-26**

**Considérant** l'ouverture et l'affichage à l'interne d'un poste de chef d'équipe au Service des travaux publics;

**Considérant** l'analyse des trois candidatures reçues;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de nommer monsieur Daniel Roy au poste de chef d'équipe temporaire au Service des travaux publics à compter du 24 octobre 2022;
- b. que sa période de probation soit celle identifiée au Recueil de gestion des ressources humaines;

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022

c. que sa rémunération soit celle décrite à l'annexe jointe à la présente résolution;

Adoptée à la majorité

### 15.3.3 **Embauche d'un journalier-chauffeur temporaire au Service des travaux publics**

**341-2022-09-26**

**Considérant** l'appel de candidature au poste de journalier-chauffeur temporaire au Service des travaux publics pour la saison hivernale 2022-2023;

**Considérant** l'analyse de la candidature reçue de M. Guy Duranleau;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

#### **IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'embauche de M. Guy Duranleau au poste de journalier-chauffeur temporaire au Service des travaux publics à compter du 14 novembre 2022;
- b. que sa rémunération soit celle décrite à l'annexe jointe à la présente résolution.

Adoptée à la majorité

### 16. **Parole aux conseillers**

### 17. **Période de questions**

Une personne est présente dans l'assistance à la présente période de questions.

Aucun commentaire ou question n'a été adressé.

### 18. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h28.

---

Jean-Pierre Charuest  
Maire

---

Philippe De Courval  
Greffier-trésorier  
Directeur général

Je, Jean-Pierre Charuest, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



N° de résolution  
ou annotation